

# Elections des AAPPMA en 2026

## Engagez-vous !

L'année 2026 sera une année électorale majeure pour le réseau associatif de la pêche, qui va être marquée par le renouvellement des conseils d'administrations de nos AAPPMA pour un nouveau mandat de 5 ans.

C'est un moment fort de la vie associative, qu'il s'agisse de voter pour une liste d'administrateurs chargés de vous représenter pour les 5 prochaines années ou de s'investir soi-même en intégrant le Conseil d'Administration de l'association.



Les membres du conseil d'administration sont bénévoles et donnent de leur temps pour mener à bien les différentes missions d'une AAPPMA.

- La protection des milieux aquatiques (lutte contre les pollutions et le braconnage) et la sensibilisation à l'environnement
- La gestion des ressources piscicoles dans le respect des orientations du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles approuvé par l'Etat,
- L'organisation et la promotion de la pêche de loisir,
- L'association gère les droits de pêche sur les cours d'eau, parties de cours d'eau, plans d'eau soumis à la législation de la pêche qu'elle détient soit par acquisition, location ou mis à la disposition par les propriétaires riverains.
- La représentation aux côtés de la Fédération Départementale auprès des Syndicats de rivières, Communauté de communes, et Services de l'Etat du suivi des contrats et actions menées pour l'amélioration, la restauration des milieux aquatiques et l'utilisation de la ressource en eau.



Ces élections, organisées lors du dernier trimestre de l'année 2026, détermineront le nouveau bureau de notre AAPPMA.

Pour pouvoir se présenter aux élections du conseil d'administration de l'AAPPMA d'Annecy Rivières, il vous faut pour cela avoir été adhérent deux années consécutives, **c'est-à-dire avoir pris sa carte de pêche en 2025 et en 2026** à l'AAPPMA Annecy Rivières.

Sont concernées les cartes suivantes

- **La carte Personne majeure,**
- **La carte Découverte femme,**
- **La carte Personne mineure** (de 12 à 18 ans).

*NB : cependant un mineur ne peut pas occuper les fonctions de président, vice-président ou trésorier, qui impliquent des responsabilités juridiques et financières.*

Nous recherchons également un Garde Pêche Particulier (bénévole) pour le secteur des affluents du Lac (limite Savoie à Annecy) Formation gratuite (2 samedis)

### **Vous souhaitez vous engager ?**

N'hésitez pas à nous contacter, pour être convié à participer aux réunions de notre conseil d'administration pendant l'année 2026.

Sur notre site ☎ <https://www.aappma-annecy-rivieres.fr/contactez-nous/>

Par mail : [aappma.annecy.rivieres@gmail.com](mailto:aappma.annecy.rivieres@gmail.com)

Par ☎ 04 50 51 53 97 les lundis, mercredis et jeudis matin

